



Retenue prestations familiales sans courrier ou mail

Par **lounaabyss**, le **26/06/2019** à **07:24**

Bonjour,

Mon mari est en ALD depuis le 18/04/2018, repris le 07 janvier 2019 mais avec une rechute maladie du 20 /01/19 au 13/02/19. Reprise ensuite en temps partiel thérapeutique mais rechute maladie jusqu'au 16/03/2019 . Mon mari à repris son temps partiel thérapeutique suite à cet arrêt maladie qui a été prolongé jusqu'au 12/08/19.

En faisant déclaration impôt , la conseillère des impôts a spécifié que les IJ en ALD exonérantes n'étaient pas imposables et de le précise aussi à la CAF, pour avoir des droits. J'ai envoyé mail et pris rendez vous avec conseiller pour les prévenir de la situation et après deux mois d'attente , vu qu'ils attendaient les documents de le CPAM confirmant les renseignements sur l'ALD, le dossier à confirme que la CAF devait 930 euros d'ALF . Toutefois en allant sur le compte CAF , j'ai constate que pour le mois suivant il y avait retenue de toutes les prestations familiales sachant que nous n'avons reçu aucun courrier ou mail de leur part notifiant cette retenue.

Que puis je faire légalement?

Par **youris**, le **26/06/2019** à **09:53**

Bonjour,

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre CAF de préférence en vous rendant dans leurs bureaux ou saisir son médiateur.

Salutations